

**ARRETE DU PRESIDENT**

**ARRETE N°2024.00075**

**DELEGATION DE SIGNATURE AU  
DIRECTEUR GESTION DES BATIMENTS**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services, aux directeurs adjoints des services et aux responsables de service,

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 07 juillet 2020 portant élection de Monsieur Gaël PERDRIAU en tant que Président de la Métropole,

VU l'arrêté n°2023.00013 portant délégation de signature au Directeur Gestion des bâtiments,

VU l'arrêté n°2023.00003 portant nomination de Monsieur Bertrand SERT en tant que Directeur Général des Services de Saint-Etienne Métropole à compter du 02 janvier 2023,

CONSIDERANT que l'intérêt d'une bonne administration de la Métropole préconise de modifier les délégations de signature au Directeur Gestion des bâtiments comme décrites ci-après,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'arrêté n°2023.00013 portant délégation de signature au Directeur Gestion des bâtiments est abrogé.

**ARTICLE 2**

Il est donné délégation à Monsieur Jacky BONNEL, Directeur Gestion des bâtiments, aux fins de signer :

- les correspondances courantes, documents et pièces comptables entrant dans les attributions de la Direction,
- les bons de commande en exécution d'un accord-cadre d'un montant inférieur à 20 000 € HT,
- l'achat de toute prestation d'un montant inférieur à 4 000 € HT,
- les ordres de service.

**ARTICLE 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacky BONNEL, délégation est donnée à Monsieur Benoît MAIORINO CONTE, Directeur Adjoint aux fins de signer les documents mentionnés à l'article 2, puis à Monsieur Frédéric PAREDES, Directeur Général Adjoint, puis à Madame Elisabeth GILIBERT, Directrice déléguée, puis à Monsieur Bertrand SERT, Directeur Général des Services, puis à Monsieur Rémi DORMOIS, Directeur Général Adjoint, puis à Monsieur Julien PLACE, Directeur Général Adjoint, puis à Madame Emilie SABATTIER, Directeur Général Adjoint, puis à Madame Séverine TARDY, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers.

Envoyé en préfecture via DOTELEC  
Envoyé en préfecture le 27 septembre 2024  
Reçu en préfecture le 27 septembre 2024  
Publié le 27 septembre 2024  
ID : 99\_AR-042-244200770-20240927-A20240007510

**ARTICLE 4**

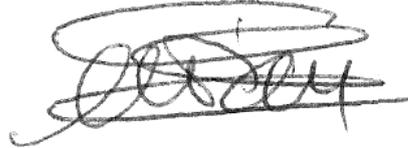
Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Etienne Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé,
- notifié à Monsieur le Préfet de la Loire,
- notifié à Monsieur le Trésorier Municipal.

**Reçu notification**  
**Le**

Fait à Saint-Etienne, le 27/09/2024

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU